QUAND LA SÉPARATION NE MET PAS FIN AUX VIOLENCES

Les violences post-séparation: quels impacts?



Et ils se séparèrent et vécurent heureux....

Ce qui peut prendre fin

- La cohabitation
- La relation conjugale
- Les interactions quotidiennes

Ce qui peut persister

- Le contrôle et l'intimidation
- La peur et l'anticipation
- Les contraintes économiques ou parentales

Ce qui peut apparaître

- Harcèlement et surveillance
- Pressions procédurales
- Instrumentalisation des enfants

La fin de la relation conjugale n'est pas nécessairement la fin de la dynamique de violence.

La séparation : quand l’autre redevient l’autre

AVANT

Surveillance · intimidation
Violences psychologiques, physiques, sexuelles et/ou économiques

→

AU MOMENT DE LA RUPTURE

Perte de contrôle perçue
Menaces · dissuasion
Escalade possible

→

APRÈS

Harcèlement · procédures
Pressions financières
Contrôle à distance

La séparation peut être une période de vulnérabilité accrue : il est extrêmement important d’évaluer le risque.

Les nouveaux espaces du contrôle

PARENTAL

Contacts imposés, menaces autour de la garde

JUDICIAIRE

Démarches répétées, contestations, épuisement

ÉCONOMIQUE

Non-paiement, dettes, précarisation

NUMÉRIQUE

Surveillance, géolocalisation, messages

RELATIONNEL

Dénigrements, atteinte à la réputation

INSTITUTIONNEL

Multiplication des interlocuteurs, instrumentalisation

La violence : au-delà des actes isolés

Regarder la dynamique, pas seulement l'incident

- Domination et contrôle
- Intimidation et menaces
- Isolement et privation de liberté
- Déstabilisation et dévalorisation

A avoir en tête

Quel est l'effet cumulatif des comportements sur la liberté, l'autonomie et le sentiment de sécurité de la personne ?

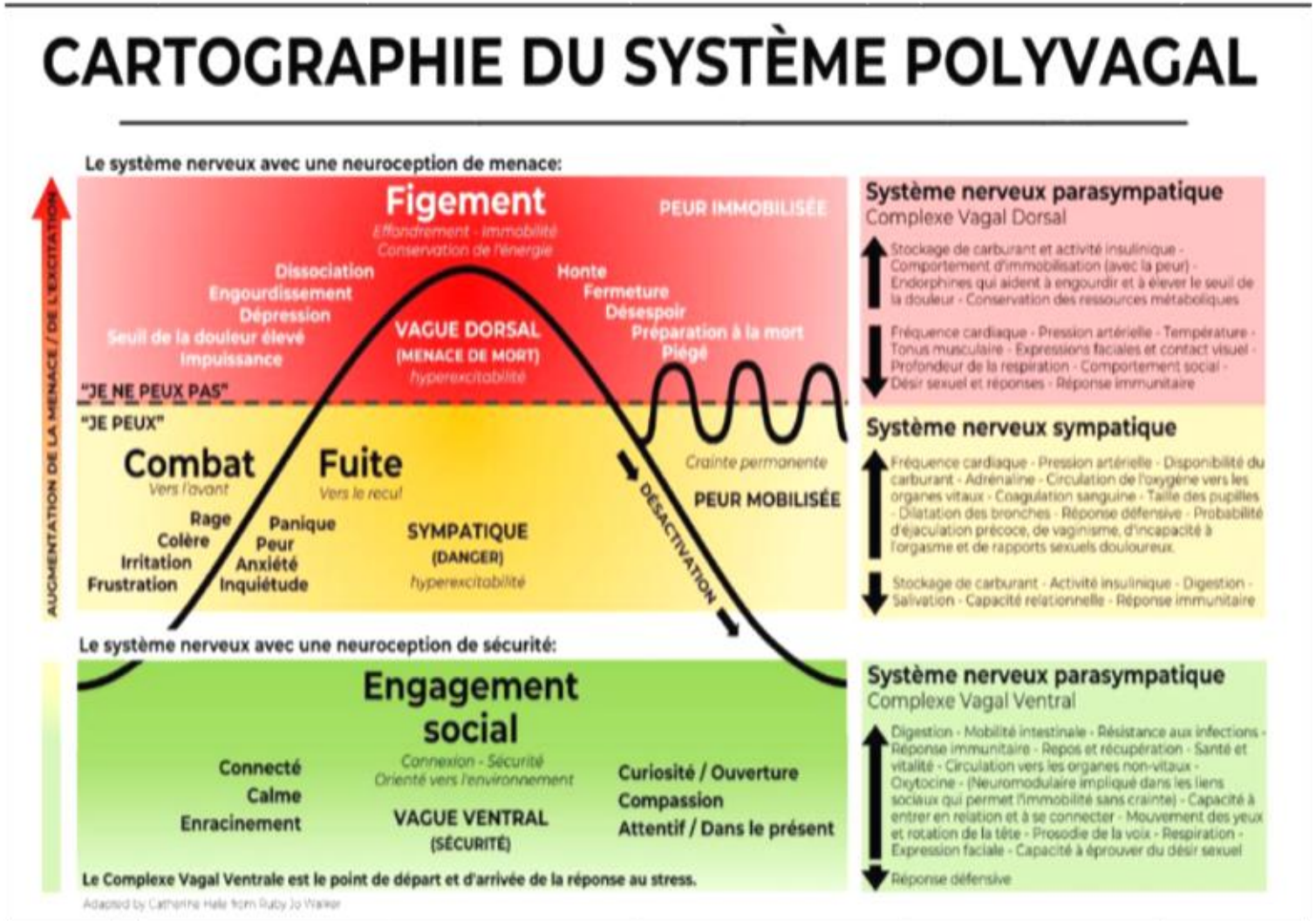
Quand l’autre est toujours là

La personne peut être séparée physiquement…

…tout en restant psychiquement en état de menace.

- Hypervigilance et anxiété anticipatoire
- Troubles du sommeil et de la concentration
- Réactions physiologiques intenses
- Évitement, retrait, sentiment d’impuissance
- Etc….

La fenêtre de tolérance et le système nerveux



S. Porges

Quand l’autre continue d’organiser la vie psychique

La personne peut continuer à…

- Anticiper les réactions de l’ex-partenaire
- Éviter de le contrarier
- Se justifier et douter de ses perceptions
- Renoncer à certaines décisions

Comment peut aider le professionnel?

Restaurer progressivement la confiance dans ses perceptions, ses choix et sa capacité d’agir — sans minimiser les contraintes et menaces encore présentes.

Les enfants : personnes concernées à part entière

Un enfant n’a pas besoin d’être directement frappé pour être affecté par la violence.

VOIR / ENTENDRE

Être témoin des violences ou de leurs conséquences

RESSENTIR

Percevoir la peur, l’insécurité ou l’imprévisibilité

ÊTRE INSTRUMENTALISE

Porter des messages, protéger un parent, prendre parti

Un enfant peut aimer un parent et en avoir peur : ces deux réalités peuvent coexister.

Les conséquences

SOINS DE BASE

Ne pas être nourri, changé, lavé

SECURITE

Recevoir un coup (volontairement ou en s'interposant)

AFFECTIF

Ne pas recevoir des gestes de tendresse

COGNITIF

Manque de concentration, indisponibilité pour les apprentissages

SOCIAL

L'autre est perçu comme un danger

APPRENTISSAGE DE LA COMMUNICATION

Imposer ou accepter

La parentalité : un lien qui peut maintenir l’exposition

Le lien peut devenir un vecteur de contrôle

- Contacts parentaux obligatoires
- Transmissions sous tension
- Enfants utilisés comme messagers
- Menaces autour de la garde
- Etc…

Ne pas confondre

- Conflit parental et violence
- Collaboration et domination
- Conjugalité et parentalité

La coparentalité n’est pas un objectif indépendant de la sécurité.

Selon les situations : envisager des modalités protégées ou une parentalité parallèle.

Confusion conflit-violence

Lecture en termes de conflit

« Les deux parents ne communiquent pas »

« Chacun doit faire des efforts »

« Il faut trouver un compromis »

Lecture attentive à la violence

Qui utilise le contact pour maintenir le contrôle ?

Quels sont les rapports de pouvoir ?

La sécurité est-elle garantie ?

La neutralité professionnelle ne signifie pas neutralité face à la violence.

Quand les institutions deviennent un espace de vulnérabilité

- Réduire la situation à un conflit conjugal
- Exiger une coparentalité à tout prix
- Interpréter les réactions traumatiques comme de l’instabilité
- Multiplier les évaluations sans coordination

Une question à se poser

Notre intervention augmente-t-elle la sécurité et le pouvoir d’agir de la victime — ou risque-t-elle de prolonger les contacts, la contrainte et l’épuisement ?

Quand nos pratiques peuvent involontairement prolonger la violence

Des interventions légitimes peuvent produire des effets de vulnérabilité si le contexte de violence n'est pas intégré.

MÉDIATION SANS ÉVALUATION

Un espace de négociation peut devenir un lieu de pression et de contact imposé.

COPARENTALITÉ À TOUT PRIX

La recherche de coopération peut maintenir des échanges contraints.

PROCÉDURES RÉPÉTÉES

Les démarches peuvent être instrumentalisées pour mobiliser et épuiser la victime.

PATHOLOGISATION

Les réactions traumatiques peuvent être confondues avec une instabilité personnelle.

ÉVALUATION DÉSÉQUILIBRÉE

Le parent protecteur peut être davantage scruté que les comportements violents.

Evaluer les effets de nos interventions.

Protégeons-nous ou reproduisons-nous involontairement les violences?

NOTRE INTENTION		LE RISQUE À ÉVALUER
Favoriser le dialogue	→	Imposer un contact supplémentaire
Préserver la coparentalité	→	Maintenir une dynamique de contrôle
Évaluer les compétences parentales	→	Pathologiser le parent victime
Protéger l'enfant	→	Surveiller principalement le parent protecteur
Garantir les droits	→	Laisser place à l'instrumentalisation des procédures

La neutralité professionnelle ne consiste pas à ignorer les rapports de pouvoir : elle exige de les évaluer.

Passer de sa réalité professionnelle à la coordination

POLICE	Sécurité, interventions, faits constatés
JUSTICE / AVOCAT·ES	Droits, procédures, décisions
SERVICES SOCIAUX	Ressources, conditions de vie, enfants
PSYCHOLOGUES	Conséquences psychiques, ressources
SERVICES SPÉCIALISÉS	Expertise des violences, soutien

Aucun métier ne détient à lui seul l'ensemble des informations utiles.

Une lecture commune de la situation

01 · HISTOIRE	Quels comportements de violence ont été rapportés ou constatés ?
02 · CONTINUITÉ	Qu’est-ce qui se poursuit ou apparaît depuis la séparation ?
03 · SÉCURITÉ	Quels sont les risques actuels pour l’adulte et les enfants ?
04 · IMPACT	Quelles conséquences psychiques, relationnelles et matérielles ?
05 · RÉPONSE	Quelles actions coordonnées peuvent réduire le danger ?

Distinguer faits documentés, déclarations, observations, hypothèses et éléments à vérifier.

Construire notre collaboration

1. **Référent·e identifié·e**
2. **Chronologie partagée**
3. **Évaluation régulière des risques**
4. **Plan de sécurité individualisé**
5. **Rôles et responsabilités clarifiés**
6. **Concertation et réévaluation**

La victime ne devrait pas avoir à assurer elle-même la coordination des intervenant·es.

De la séparation à la sécurité

COMPRENDRE

Ne pas confondre conflit et violence.
Analyser les comportements dans leur contexte.

PROTÉGER

Évaluer les risques et reconnaître les enfants
comme personnes concernées.

COORDONNER

Construire une réponse cohérente, adaptée et interdisciplinaire.

« Faire en sorte que la séparation ne soit pas simplement la fin d’une relation, mais le début d’une véritable sortie de la violence. »

Repère bibliographique

1. «Violence conjugale: un défi pour la parentalité, K. Sadlier, Dunod
2. «Violence domestique: quel contact après la séparation des parents», P. Krüger et B. Reichlin
3. Pierre-Guillaume Prigent, chercheur
4. «Repérages et prise en charge des enfants exposés au contrôle coercitif», H. Romano, DeBoeck
5. Podcast «De l'emprise à la maîtrise»
6. «Protéger la mère, c'est protéger l'enfant», E.Durand, Dunod

Un grand MERCI pour votre attention



Tiziana Mazza
Av. de la Gare 10
1003 Lausanne
077 498 16 39
tiziana.mazza@psychologie.ch
Psychologue-psychothérapeute FSP
Assesseure spécialisée en protection de l'enfant